



17ème législature

Question N° : 3092	De M. Fabrice Brun (Droite Républicaine - Ardèche)	Question écrite
Ministère interrogé > Culture		Ministère attributaire > Culture
Rubrique > culture	Tête d'analyse >Utilisation des crédits du « pass Culture »	Analyse > Utilisation des crédits du « pass Culture ».
Question publiée au JO le : 14/01/2025		

Texte de la question

M. Fabrice Brun attire l'attention de Mme la ministre de la culture sur les suites données au rapport de la Cour des comptes faisant le bilan du dispositif « pass Culture », publié le 17 décembre 2024. Généralisé en 2021 à tous les jeunes de 18 ans sur l'ensemble du territoire français, puis étendu aux jeunes âgés de 15 à 17 ans, le pass Culture permet de bénéficier d'un crédit individuel de 300 euros afin d'accéder à des activités ou à des biens culturels et artistiques. L'objectif de ce « pass » est de proposer des offres culturelles pour les jeunes qui en sont éloignés. Or le rapport de la Cour des comptes du 17 décembre 2024 expose que si 84 % des jeunes se sont inscrits à ce pass, cet outil bénéficierait surtout à celles et ceux qui ont déjà un pied dans le monde culturel. Loin de remplir son objectif et de résorber la fracture des jeunes avec la culture, il ne servirait pas la mission pour laquelle il a été créé. Quant à son utilisation par les jeunes, le pass semble davantage conforter les habitudes qu'élargir les horizons. Le spectacle vivant et les musées peineraient à capter l'intérêt des jeunes, tandis que les livres représentent 46 % des dépenses, portés par l'incontournable *manga* et la romance. Viennent ensuite les cinémas et le théâtre, très à la traîne par rapport aux livres achetés. La cour fait également état d'une utilisation de 16 millions d'euros pour participer à des *escape-games*, alors qu'ils ne rentrent pas dans le dispositif prévu par le pass. Le rapport soulève aussi la question des finances du pass, qui a vu ses coûts s'envoler entre 2021 et 2024. Le dispositif coûterait plus de 300 millions d'euros en 2024, absorbant plus de 6 % du budget du ministère de la culture et pénalisant d'autres secteurs comme le patrimoine ou les arts vivants. La Cour des comptes évoque ainsi plusieurs préconisations pour améliorer le pass Culture, comme la totale refonte du dispositif et la transformation de la structure (aujourd'hui SAS financée par des fonds publics) en opérateur public dès 2025. Aussi, face à ces considérations, il lui demande quelles suites le Gouvernement entend donner au rapport de la Cour des comptes afin de concilier l'ambition du pass Culture et une trajectoire budgétaire maîtrisée. Il lui demande également quelles sont les actions qu'il compte mettre en place afin de permettre aux jeunes en zone rurale d'avoir un meilleur accès à la culture.